	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 novembre 2020	N° 2020-475

Convocation du 20 novembre 2020

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne HELBIG, M. Michel LABARDIN, M. Jacques MANGON, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alexandre RUBIO à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST
Mme Josiane ZAMBON à Mme Véronique FERREIRA
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Myriam BRET à M. Jean TOUZEAU
Mme Pascale BRU à M. Stéphane DELPEYRAT
Mme Camille CHOPLIN à M. Pierre HURMIC
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Gérard CHAUSSET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Laure CURVALE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Isabelle RAMI
Mme Sylvie JUQUIN à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Claudine BICHET
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN
Mme Harmonie LECERF à M. Pierre HURMIC
Mme Anne LEPINE à M. Alain GARNIER
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Marc MORISSET à M. Maxime GHESQUIERE
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Michel LABARDIN
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN
M. Thierry TRIJOLET à Mme Marie RECALDE
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) :


M. Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 13h40
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h00
M. Nordine GUENDEZ à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h15
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Olivier CAZAUX à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h20
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h00
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
Mme Zeineb LOUNICI à M. Jérôme PESKINA à partir de 15h40
M. Bastien MAURIN à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Eva MILLIER à M. Jérôme PESKINA à partir de 15h40
M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 15h40
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 novembre 2020	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2020-475

Eysines - Carrefour Cantinolle - Avenue du Médoc - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Approbation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1-Contexte du projet

Par délibération n°2019-559 du 27 septembre 2019, le Conseil métropolitain décidait l'ouverture de la concertation des projets de requalification du carrefour de Cantinolle et de l'avenue du Médoc à Eysines. En application des articles L103-2 et R103-1-2 du Code de l'urbanisme, cette délibération précisait les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation.

L'étude marquera l'ambition de l'agglomération bordelaise à devenir une métropole européenne à haute qualité de vie en proposant un aménagement urbain de grande qualité. Les travaux consisteront à requalifier cet axe routier en y intégrant la pose de réseaux d'assainissement pluvial, l'enfouissement des réseaux aériens, la rénovation de l'éclairage public, la plantation d'espaces verts.

Le projet de réaménagement, tel que défini par les élus métropolitains, vise donc à renforcer et requalifier cet espace public en s'appuyant sur les objectifs suivants :

- Créer une véritable entrée de ville,
- Créer des aménagements sécurisés pour les modes doux,
- Sécuriser les carrefours intermédiaires, notamment les traversées piétonnes et cyclistes,
- Réaliser des aménagements limitant la prise de vitesse,
- Proposer une offre de stationnement,
- Embellir le site via un aménagement paysager,

Déroulement de la concertation

La concertation a débuté le 17 Février 2020 pour une durée de 2 mois. Elle devait donc initialement s'achever le 17 Avril 2020. Or, en raison de la pandémie du COVID19, l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020 a suspendu les délais pour la consultation ou la participation du public jusqu'au 30 mai 2020. De ce fait, cette concertation réglementaire s'est achevée le 30 juillet 2020.

Des publications précisant les modalités de la concertation ont été faites dans l'avis de presse local (journal Sud-ouest) les 1er et 3 Février 2020 ainsi que sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr) .

En raison des modifications liées à l'ordonnance du 25 Mars 2020, une nouvelle publication précisant les nouvelles modalités a été faite le 2 juin 2020.

Conformément aux modalités qui avaient été annoncées par délibération 2019-559 du 27 septembre 2019 et par arrêtés 2019/BM 1883 du 24 décembre 2019 et 2020/BM 0541 du 09 juin 2020, la concertation s'est

organisée en lien avec les communes d'Eysines, du Haillan, du Taillan-Médoc et sous différentes formes complémentaires :

- Un dossier et un registre ont été mis à disposition du public aux accueils des mairies d'Eysines, du Haillan et du Taillan-Médoc : Il était composé des délibérations et arrêtés relatifs au projet, de l'étude préliminaire du carrefour de Cantinolle, de l'étude préliminaire de l'avenue du Médoc ainsi que d'un registre journal. Le public pouvait être reçu aux jours et heures d'ouverture au public.

1 avis a été formulé en mairie d'Eysines et 1 avis en mairie du Taillan-Médoc. Aucun avis n'a été formulé sur la commune du Haillan

- Un dossier et un registre (comprenant les mêmes éléments que les dossiers précités) ont été mis à disposition du public à l'accueil du pôle territorial Ouest, aux jours et heures d'ouverture au public.

Aucun avis n'a été déposé sur ce registre.

- Le site internet de la participation de Bordeaux métropole comprenant les mêmes éléments que les dossiers papiers précités. Le calendrier de la concertation était mis à jour au fur et à mesure de l'avancée de la concertation. Ce site permettait également au public de pouvoir s'exprimer sur le projet via un registre électronique.

8 contributions ont été formulées sur le site.

- La tenue de 5 réunions publiques.

5 réunions publiques ont été tenues en soirée du lundi 17 février au vendredi 21 février.

Il y a eu une réunion spécifique pour les commerçants du secteur de Cantinolle (lundi 17) ainsi qu'une réunion spécifique pour les commerçants du secteur du Vigean (mardi 18). Les riverains de l'avenue du Médoc ont été accueillis les 3 autres jours de la semaine.

Ces réunions ont rassemblé au total une cinquantaine de personnes.

Lors de ces réunions, le projet a été expliqué dans son contexte général puis les études préliminaires proposées ont été présentées dans le détail. Ces présentations ont donné lieu à de nombreux échanges. Les comptes rendus de chaque réunion ont été mis en ligne sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.

Bilan de la concertation : D'une manière globale, cette concertation est accueillie favorablement. Les différentes contributions écrites ou orales lors des réunions publiques expriment leur satisfaction sur les propositions d'aménagement présentées à quelques préoccupations près.

Pour le carrefour Cantinolle

- 1) Le projet d'étude préliminaire propose 3 options d'aménagement du carrefour. La majorité des avis formulés est favorable à la création d'un carrefour giratoire d'un rayon de 30m. En complément de cet aménagement, il est demandé sur ce carrefour de la végétalisation et éventuellement une œuvre d'art.
- 2) Le parking visiteur proposé dans les différents avis ne fait pas l'unanimité en raison de sa proximité avec le parking relais du tramway. Au stade supérieur de l'étude, lors de l'avant-projet, ce parc de stationnement sera supprimé.
- 3) La commune du Taillan-Médoc nous demande d'étendre le périmètre d'étude jusqu'à la limite de commune. Cette demande sera prise en considération lors de l'étude avant-projet.
- 4) Lors de la réunion publique avec les commerçants du secteur de Cantinolle, ces derniers ont fait part de leurs craintes sur la contre-allée qui sera créée pour desservir leur zone d'activité. Ils craignent que cette contre-allée soit une contrainte pour les clients et serve de shunt.
Il a été pris le parti de créer cette contre-allée pour éviter tous les mouvements de tourne à gauche qui sont dangereux sur cet axe supportant 15 000 véhicules jour. Cette contre-allée est aussi l'occasion de marquer physiquement l'entrée de cette zone commerciale (via un totem en partie privative). Cette contre-allée sera aménagée de manière à proposer une circulation modérée et à être contraignante pour les shunts.
- 5) Les commerçants s'interrogent également sur l'impact des travaux sur leur activité. Il leur est expliqué que l'organisation des travaux sera étudiée de manière à minimiser leur impact sur les commerces. Il est précisé qu'une commission d'indemnisation existe au sein de Bordeaux Métropole si la durée des travaux est supérieure à 4 mois et si le commerce, riverain direct des travaux, supporte une baisse considérable de son chiffre d'affaire.

Pour l'avenue du Médoc

- 1) L'importance des déplacements doux est évoquée de manière récurrente dans les avis. Certains proposent de séparer les flux entre piétons et 2 roues. Il est même demandé de rendre prioritaire les déplacements doux par rapport aux véhicules. L'objectif de l'aménagement est de proposer des déplacements sécurisés pour tous les modes dans les emprises existantes. Ce choix a été fait pour des raisons environnementales (en évitant d'impacter la zone maraichère et en limitant les surfaces imperméabilisées) mais aussi pour des raisons financières (coût des acquisitions, reprise des clôtures

existantes). Le parti pris est donc de créer une voie verte d'une emprise de 3m accueillant piétons et cyclistes en lieu et place de pistes cyclables et trottoirs générateurs de plus d'emprise. L'objectif étant également d'intégrer un accompagnement paysager à l'aménagement de voirie. Concernant les régimes de priorité, des analyses au cas par cas seront réalisées.

- 2) Concernant ces déplacements doux, la liaison jusqu'à la commune du Haillan interroge. Cette liaison n'est pas intégrée dans cette étude mais une étude parallèle est en cours afin de proposer un itinéraire sécurisé via la piste cyclable Bordeaux Lacanau.
- 3) Les vitesses pratiquées sur l'avenue du Médoc inquiètent. Demande de création de giratoire aux carrefours de la rue Olivier de Serres et de la route de Pauilhac. Des propositions de ce type ont été proposées dans l'étude préliminaire.
- 4) Lors des réunions publiques, ainsi que dans un avis exprimé, il est évoqué des problèmes de vibrations dans les maisons lors du passage des bus et poids lourds. Un diagnostic s'avèrera nécessaire afin d'identifier l'origine de ces désagréments
- 5) La végétalisation du projet est aussi un point récurrent dans les avis. Un attachement particulier sera porté sur l'aménagement paysager de ce projet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, mesdames, messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 103-2 et suivants et R103-1,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5217-2 relatif aux compétences des métropoles,

VU la délibération n° 2019-559 en date du 27 septembre 2019 adoptant les objectifs du projet de requalification du carrefour de Cantinolle et de l'avenue du Médoc à Eysines, et validant la décision d'ouvrir ce projet à la concertation publique préalable

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la concertation règlementaire s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture ainsi que dans les arrêtés qui ont suivis, et que les habitants et usagers de cet axe ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

CONSIDERANT que l'analyse des observations montre que l'opportunité même du projet n'est pas remise en cause,

CONSIDERANT que la prise en compte de certaines préoccupations émises par le public justifie l'ajustement du projet,

CONSIDERANT que le conseil métropolitain sera amené à se prononcer sur les caractéristiques précises du projet lors d'une prochaine délibération (confirmation de décision de faire), laquelle tiendra compte des engagements annoncés suite à la concertation.

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation relative à l'aménagement du carrefour de Cantinolle et de l'avenue du Médoc à Eysines tel qu'il est dressé ci-dessus.

Article 2 : de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment de l'accomplissement des formalités de publicité du bilan de la concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 DÉCEMBRE 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Andréa KISS</p>
---	--